

Cette présentation a été effectuée le 9 décembre 2015, au cours de la journée « Faut-il protéger les gens contre eux-mêmes » dans le cadre des 19<sup>es</sup> Journées annuelles de santé publique (JASP 2015). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section *Archives* au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.

# Protéger les gens contre eux-mêmes: sécurité routière et ceinture de sécurité

**Lyne Vézina**

Directrice de la recherche et du développement en sécurité routière  
Société de l'assurance automobile du Québec

Journées annuelles de santé publique

9 décembre 2015

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015

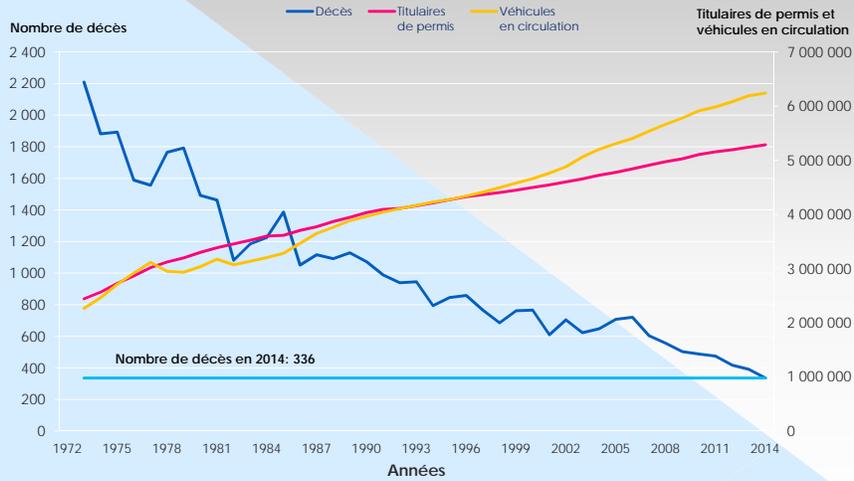
# Quelques mots sur la SAAQ

- **Mission**
  - › Protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route
- **Mandats**
  - › **Mener des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention**
  - › Fixer les contributions d'assurance et gérer le patrimoine fiduciaire
  - › **Gérer l'accès au réseau routier**
  - › **Surveiller et contrôler le transport routier des personnes et des biens**
  - › Indemniser les personnes accidentées de la route et faciliter leur réadaptation

Société de l'assurance automobile Québec

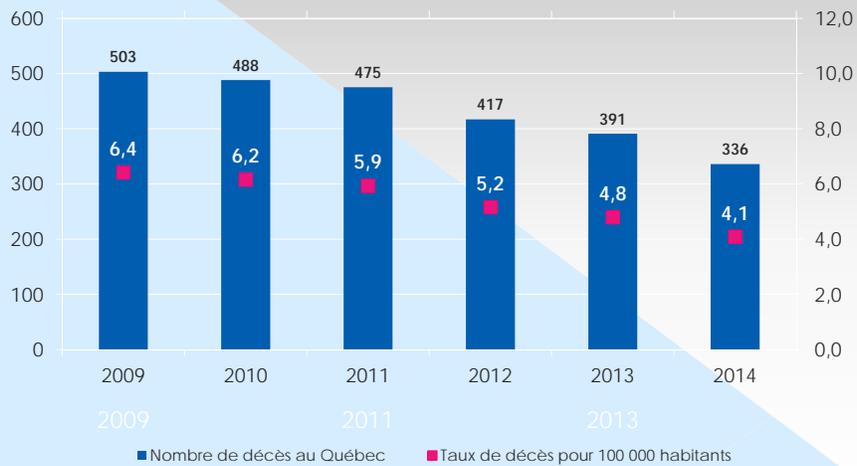
Société de l'assurance automobile du Québec, 2015

## Évolution du nombre de décès 1973-2014



© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015  
Société de l'assurance automobile du Québec

## Évolution du taux de décès 2009-2014



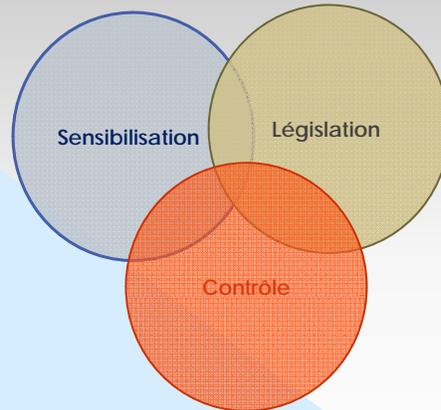
© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015  
Société de l'assurance automobile du Québec

# Une stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention privilégiée par la SAAQ et ses partenaires :

3 axes d'intervention pour influencer et modifier le comportement de l'ensemble des usagers de la route afin de réduire le nombre de victimes

- ✓ La sensibilisation
- ✓ La législation
- ✓ Le contrôle



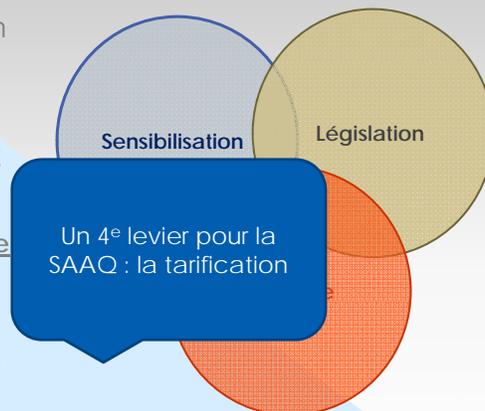
Société de l'assurance automobile du Québec

# Une stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention privilégiée par la SAAQ et ses partenaires :

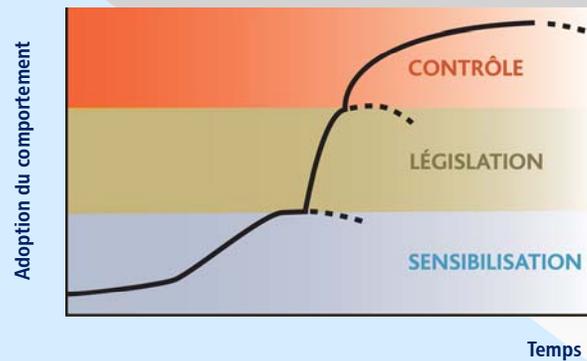
3 axes d'intervention pour influencer et modifier le comportement de l'ensemble des usagers de la route afin de réduire le nombre de victimes

- ✓ La sensibilisation
- ✓ La législation
- ✓ Le contrôle



Société de l'assurance automobile du Québec

## L'effet combiné...



Source: LeNet 1981

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015  
Société de l'assurance automobile du Québec

## Ceinture de sécurité – éléments de contexte

- 1975: 1 893 décès de la route au Québec
- Taux de port de la ceinture: 23 %
- Australie: premier pays à obliger les conducteurs à s'attacher (1971)
- Nouvelle-Écosse a introduit une loi en 1974, mais a dû faire marche arrière
- S'attaque à une liberté individuelle

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015  
Société de l'assurance automobile du Québec

## Ceinture de sécurité – les mythes

- Je suis capable de me retenir en cas d'impact
- Je serai incapable de me détacher si le véhicule prend en feu
- Je risque de mourir noyé dans mon véhicule
- La ceinture de sécurité n'est efficace qu'à des vitesses élevées
- Je suis bien protégé par mon véhicule
- Je ne vais pas loin, donc pas de risques

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015  
Société de l'assurance automobile du Québec

## Ceinture de sécurité – les faits

- Efficacité de la ceinture: réduit de moitié le risque d'être tué ou blessé gravement
- Depuis l'avènement du coussin gonflable: usage combiné ceinture et coussin diminue de 75 % les blessures majeures à la tête
- Un passager non ceinturé peut devenir un projectile pour les autres occupants
- En cas d'éjection les risques de blessures mortelles sont 25 fois plus élevés
- Dans 1/2 de 1 % le véhicule prend en feu ou tombe à l'eau, mais même dans ces cas la ceinture multiplie par 3 les chances de survie

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015  
Société de l'assurance automobile du Québec

## Historique de la législation touchant la ceinture de sécurité

- 1976: ceinture de sécurité obligatoire pour tous les passagers avant
- 1990: obligation pour les passagers arrière
- 1990: 2 points d'inaptitude
- 1991: amende minimale passe de 45 \$ à 80 \$
- 2001: nombre de points passe de 2 à 3

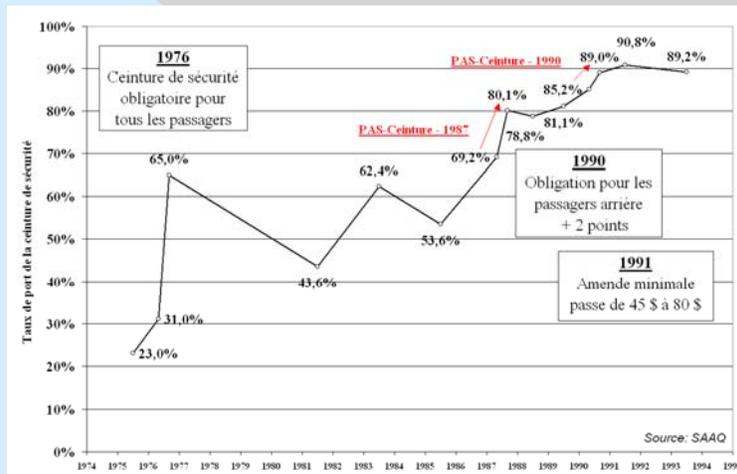
© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015  
Société de l'assurance automobile du Québec

## Programme d'application sélective (PAS)

- > Au fil des ans des PAS-ceinture ont été déployés
- > Programme combinant sensibilisation et opérations de contrôle intensives
- > Grande visibilité
- > Vise à augmenter la perception du risque d'être arrêté

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015  
Société de l'assurance automobile du Québec

## Évolution du taux de port (Québec 1975-1993)



© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015

Société de l'assurance automobile du Québec

## Statistiques récentes relatives à la ceinture

- › Non-port de la ceinture de sécurité : malgré un taux de port relativement élevé (96 % à l'avant), 30 % des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade décédés ne sont pas attachés
- › Le non-port de la ceinture est corrélé avec d'autres comportements à risque (alcool, vitesse)
- › Environ 50 000 infractions pour non-port par année
- › Si tous les occupants d'un véhicule bouclaient leur ceinture de sécurité on pourrait éviter annuellement:
  - 40 décès
  - 95 blessés graves

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2015

Société de l'assurance automobile du Québec

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**QUESTIONS ?**

**[lyne.vezina@saaq.gouv.qc.ca](mailto:lyne.vezina@saaq.gouv.qc.ca)**

**[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)**

Société de l'assurance  
automobile  
**Québec**  ce automobile du Québec, 2015